


Réforme territoriale: "Aucun des objectifs fixés ne sera atteint"

Par Michel Feltin, publié le 03/11/2010 à 07:00

 Recommander

 Soyez le premier de vos amis à recommander ça.



Imprimer



Envoyer par e-mail



Partager



Voter (0)



Commenter (0)

Le Parlement doit trouver ce mercredi un terrain d'entente sur la réforme des collectivités territoriales. Jean-Luc Boeuf, maître de conférence à Science Po Paris, parle d'un texte inabouti.



AFP/Archives/Pierre Verdy

Le vote du projet de loi de réforme des collectivités territoriales sera tranché ce mercredi par une commission mixte paritaire

En supplément



Article - Réforme territoriale: ça bataille toujours en coulisse



Article - Chronologie de la réforme des collectivités territoriales



Article - L'Assemblée adopte la réforme territoriale



Article - La réforme territoriale en route vers le bouquet final



Article - Micmac entre députés et sénateurs autour de la réforme territoriale

Nicolas Sarkozy avait promis une révolution territoriale. Peut-on dire qu'il a atteint son but, alors qu'une commission mixte paritaire se réunit ce mercredi pour tenter de définir un accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat?

Pas du tout. Le président avait promis un big-bang. On se retrouve avec un trou noir. Aucun des trois objectifs fixés - clarifier, simplifier, économiser - ne sera atteint.

Tout de même: en créant le "conseiller territorial", qui remplacera conseillers général et régional, ce texte diminue le nombre d'élus...

Certes, mais dans quelle proportion? On va passer d'environ 6000 à 4000 élus représentant les départements et les régions. Mais je vous rappelle que la France compte 520 000 élus locaux aujourd'hui, la grande masse siégeant dans les assemblées communales auxquelles on ne touche pas. Prétendre comme le fait le gouvernement que cette réforme "diminue le nombre d'élus par deux" n'est pas sérieux.

Le texte clarifie aussi les attributions des uns et des autres, en privant départements et régions de la clause de compétence générale, qui permettait aux élus de financer toutes sortes de projets...

Le principe est excellent, sauf qu'il souffre de trop d'exceptions pour s'appliquer avec efficacité. En réalité, les régions et les départements continueront de pouvoir intervenir dans la culture, le sport et l'aménagement du territoire, en plus de leurs compétences respectives. Dans les faits, les co-financements vont donc se poursuivre à peu près comme avant.

Même la création de métropoles, censées mieux structurer le "fait urbain", ne trouve pas grâce à vos yeux ?

Non. Tout simplement parce que leurs ambitions ont été réduites par rapport au texte original. Celui-ci prévoyait de leur confier les attributions des communes et des départements situés sur leur territoire. Au fil des lectures, cela ne pourra finalement se faire qu'avec leur accord, ce qui ne se produira quasiment jamais. Je note par ailleurs que ces métropoles ne remplaceront pas les communautés urbaines ou les communautés d'agglomération. Ce qui aura pour effet de complexifier encore un mille-feuilles que l'on était censé éclaircir...

Quelle conclusion en tirez-vous?

J'observe que l'association des régions de France (ARF) et l'assemblée des départements de France (ADF), qui ont engagé une opposition frontale contre ce texte, n'auront pas obtenu gain de cause. En partie parce qu'elles sont désormais à majorité socialiste, mais aussi parce qu'en s'engageant dans une opposition frontale, elles n'ont pas su se faire entendre. A l'inverse, l'association des maires de France (AMF) a été beaucoup plus efficace.

Parce que son président, Jacques Pélissard, est de droite?

Pas seulement. L'AMF a su faire des propositions constructives, qui ont été peu à peu intégrées au texte. Elle s'est aussi appuyée sur le modèle territorial français, qui repose depuis plus d'un siècle sur la commune. Quoi qu'on en pense, le maire reste perçu par la population comme l'élu le plus légitime. L'AMF a su parfaitement s'appuyer sur cette tradition pour faire entendre ses revendications.

L'EXPRESS.fr

TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFO

Mercredi 3 novembre 2010